

ENSM Le Havre	DOCUMENTATION NAUTIQUE	V1.4 – 05/11
A. Charbonnel	UTILISATION DES DOCUMENTS DE CORRECTION DU SHOM	1/7

## TENUE A JOUR DES CARTES

### Mouvement des cartes

Le navigateur est informé des mouvements intéressant les cartes de sa collection par le chapitre 3 du groupe hebdomadaire d'avis aux navigateurs (GAN).

Une carte peut connaître les actions suivantes :

- Publication** : Première impression d'une carte (carte inédite jusqu'à ce jour) ;  
*C'est une carte dont les limites géographiques, le format ou l'échelle sont nouveaux ; elle reçoit un numéro inédit. Cette carte doit être introduite dans les collections.*
- Édition** : Réimpression d'une carte existante avec obligation de retirer l'édition précédente car des modifications non présentées dans les GANs ont été rajoutées.  
*Carte à substituer dans les collections. L'édition comporte soit la réfection partielle soit la réfection complète de la carte. Celle-ci conserve les mêmes limites géographiques, le même format et le même numéro.*
- Retrait** : Carte qui ne doit plus être utilisée car remplacée par une nouvelle édition.  
*Le numéro reste en vigueur avec la nouvelle édition - exemple retrait de la carte 6880 (édition 94) ou profit de la carte 6880 (édition 2002).*
- Suppression** : Carte à supprimer des collections  
*La suppression de cartes survient à après une publication du fait d'une refonte ou de la réalisation d'une nouvelle carte. Le numéro est définitivement supprimé.*
- Grande Correction** : Réimpression d'une carte existante SANS obligation de retirer l'édition précédente  
*Une grande correction reprend la précédente édition en intégrant les petites corrections publiées par les GANs.*

### Mise à jour lors de l'acquisition

Une carte délivrée par l'EPSHOM est à jour des avis aux navigateurs parus jusqu'à la date de sa délivrance. Cette date figure au verso de la carte.

Les agents commissionnés ne sont pas tenus de corriger les cartes mais reçoivent gratuitement, sur leur demande, les groupes d'avis aux navigateurs. En conséquence, ils peuvent mettre à la disposition de l'acheteur la collection des avis aux navigateurs parus depuis la date d'expédition de la carte par l'EPSHOM.

### Modalités d'exécution des corrections

- Les cartes doivent être corrigées par leurs utilisateurs dès la réception des avis.
- Les corrections doivent être faites à l'**encre violette indélébile**.
- Aucun grattage ne doit être effectué, tout symbole ou légende à supprimer est simplement rayé.
- Les informations fournies par **les avis temporaires et préliminaires** sont mentionnés **au crayon**.
- Les annexes graphiques sont découpées et collées.
- Les calques de correction permettent de pointer de façon rapide et sûre la position des corrections.

Tout symbole ou légende déjà figuré sur la carte et qui doit être simplement déplacé peut être corrigé de la manière suivante :



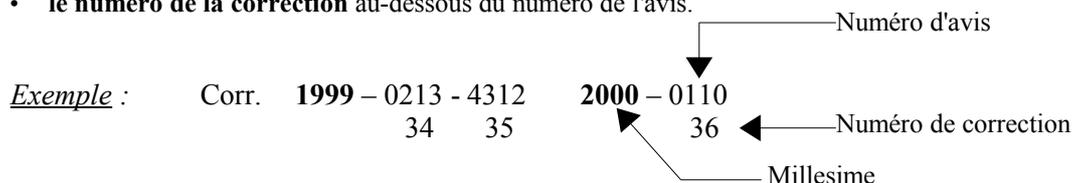
ENSM Le Havre	DOCUMENTATION NAUTIQUE	V1.4 – 05/11
A. Charbonnel	UTILISATION DES DOCUMENTS DE CORRECTION DU SHOM	2/7

## Mention des corrections

### Cartes du portefeuille français

Après avoir effectué les corrections prescrites, le correcteur inscrit, à l'encre violette, en bas et à gauche de la carte, sur la ligne "Corr.", et dans l'ordre suivant :

- le millésime (s'il n'y figure déjà),
- le numéro de l'avis (n° du groupe + n° de l'avis dans le groupe),
- le numéro de la correction au-dessous du numéro de l'avis.



### Cartes du portefeuille de complément

Après avoir effectué les corrections prescrites, le correcteur inscrit à l'encre violette, en bas et à gauche de la carte, sur la ligne "Small corrections", et dans l'ordre suivant :

- le millésime (s'il n'y figure déjà),
- le numéro de l'avis étranger de référence (figurant dans le titre de l'avis français),
- les quatre derniers chiffres de l'avis français exploité SOUS le n° d'avis étranger.

*Exemple :*

▲ **99 33 30. BORNÉO** (Côte NW). Sarawak. Entrée de Muara Lassa. - Feu. Obstruction. (Tauton, 99-2788)

- Feux KB. 33165

- Carte. [Dernière correction] - GB 1336 [98-4489]

Remplacer

Fl (3) 12s 6M par

Obstn

2 51,86 N-111 24,93 E

Cet avis donnera sur la carte :

Small corrections : **1998** 4489      **1999** 2788  
5051                                      3330

Le numéro du précédent avis étranger ayant corrigé la carte est indiqué à la fin de l'avis, entre crochets, à côté du numéro de celle-ci. Le correcteur, s'il constate que ce numéro est différent du dernier numéro d'avis étranger inscrit sur la carte (ligne supérieure) se doit de rechercher les avis qui manquent (voir § ci-après) et d'effectuer les corrections successives.

## Manière de s'assurer qu'une carte est à jour

### Carte du portefeuille français :

La carte est à jour lors de sa délivrance par l'EPSHOM ; ultérieurement, les corrections effectuées par le bord sont inscrites au bas de la carte.

Les numéros d'ordre des corrections doivent former **une suite continue** ; le correcteur contrôle d'abord qu'il en est bien ainsi.

Ensuite il relève la dernière correction inscrite et consulte :

- les **tables récapitulatives de fin d'année** (GAN n° 52 ou n° 53, chap. 4, § 2) postérieures à cette correction,
- la **dernière table récapitulative reçue** (dernier GAN multiple de 10, chap. 4, § 2),
- les **tables des cartes corrigées** (chap. 2, § 1, de **chaque GAN**) **postérieures** à cette table récapitulative.

Ces opérations lui permettent soit de s'assurer qu'il n'y a pas eu de nouvelles corrections soit d'effectuer un relevé des corrections à apporter à la carte.

ENSM Le Havre	DOCUMENTATION NAUTIQUE	V1.4 – 05/11
A. Charbonnel	UTILISATION DES DOCUMENTS DE CORRECTION DU SHOM	3/7

*Exemple* : Nous venons de recevoir le groupe hebdomadaire n° 22 de 2000.

La dernière correction au bas de la carte est la suivante :

1999 4725

38

- Consultons la table récapitulative (chapitre 4, § 2) du groupe 52 de 1999,
- Consultons la table récapitulative (chapitre 4, § 2) du groupe 20 de 2000,
- Consultons la table des cartes corrigées (chapitre 2, § 1) des groupes 21 et 22 de 2000.

Si nous ne trouvons aucune nouvelle correction (ni d'ailleurs d'Édition) la carte est en vigueur et à jour jusqu'au groupe 22 de 1999.

Dans le cas contraire, il faut effectuer toutes les corrections en retard (ou procéder à son remplacement) avant de se servir de cette carte.

### **Carte du portefeuille de complément :**

Le correcteur relève le dernier numéro d'avis étranger inscrit sur la carte (ligne supérieure) et consulte les mêmes documents que ci-dessus.

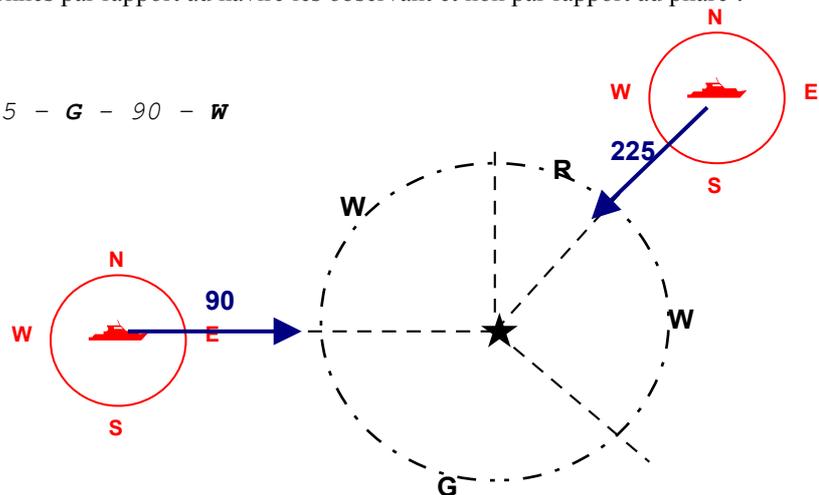
### **Rappels sur la lecture des secteurs des feux**

Les secteurs des feux à corriger sont donnés par rapport au navire les observant et non par rapport au phare :

*exemple* : porter le feu :

Ö (2+1) Fl.WRG 12s

180- **R**- 225 - **W** - 315 - **G** - 90 - **W**



ENSM Le Havre	DOCUMENTATION NAUTIQUE	V1.4 – 05/11
A. Charbonnel	UTILISATION DES DOCUMENTS DE CORRECTION DU SHOM	4/7

## TENUE À JOUR DES LIVRES DES FEUX

Un *Livre des feux* vendu par l'EPSHOM ou un agent commissionné ou distributeur ne comporte aucune correction dans le texte mais est généralement accompagné d'un addenda.

**Il appartient à l'acquéreur d'effectuer les corrections.**

### Modalités d'exécution des corrections

Les corrections prescrites par addenda ainsi que celles publiées dans **la section 2.3.** des GANs sont imprimées au recto seulement et, pour chaque feu modifié, donnent l'intégralité du nouveau texte.

Pour corriger un livre des feux, il faut :

- a) Découper le texte de la correction (issu de l'addenda ou du GAN §2.3)
- b) Rayer l'ancien texte avant d'effectuer le collage
- c) Coller les corrections aux emplacements voulus dans le livre des feux concerné,

Une fois les corrections portées :

- d) Mentionner sur la page de garde de l'ouvrage la dernière mise à jour :  
*A jour au groupe XX de l'année 200X*
- e) Coller, en tête de l'ouvrage, le dernier extrait de la table récapitulative des corrections, publié dans les GANs 10, 20, 30, 40, 52 ou 53 (§4.3), concernant cet ouvrage.

### Mise à jour

#### Lors de l'acquisition

- Porter les corrections provenant de l'addenda (s'il existe).
- Porter les corrections postérieures à la date de mise à jour de l'édition ou de l'addenda, utiliser le §4.3 des GANs récapitulatifs (10, 20, 30, 40, 52 ou 53) et les GANs postérieurs à celui ci pour déterminer les corrections à apporter.
- Noter, au crayon, les avis préliminaires (P) et temporaires (T) encore en vigueur, utiliser le §4.7 des GANs 10, 20,30,40 ou 52 pour lister les avis préliminaires et temporaires toujours en vigueur.

#### La tenue à jour

- Les GANs mettent à jours les livres de feux entre deux éditions.
- Les textes des avis temporaires notés au crayon sont à effacer lorsque ces avis sont supprimés.
- Les avis préliminaires sont à remplacer par les avis de réalisation correspondants.

Nota : Il est recommandé de coller ou de recopier, en tête de l'ouvrage l'extrait de la table récapitulative des corrections, publié dans le §4.3. des GANs multiples de 10, concernant cet ouvrage.

### Manière de s'assurer qu'un livre des feux est en vigueur et à jour

- Vérifier que l'édition détenue de l'ouvrage est l'édition en vigueur (*via le Catalogue, le petit catalogue ou le serveur web du SHOM*)
- Vérifier que les opérations décrites au paragraphe précédent ont bien été effectuées.

ENSM Le Havre	DOCUMENTATION NAUTIQUE	V1.4 – 05/11
A. Charbonnel	UTILISATION DES DOCUMENTS DE CORRECTION DU SHOM	5/7

## TENUE À JOUR DES INSTRUCTIONS NAUTIQUES

Une instruction nautique vendue par l'EPSHOM ou un agent commissionné ou distributeur ne comporte aucune correction dans le texte mais est obligatoirement accompagné d'un addenda ou d'un fascicule.

**Il appartient à l'acquéreur d'effectuer les corrections.**

Un volume des *Admiralty Sailing Directions (Instructions nautiques de complément)* ne comporte aucune correction lors de son acquisition. Les *Sailing Directions* n'ayant pas d'addenda, elles sont accompagnées de leur fascicule de correction (*Supplement*), s'il existe. La tenue à jour d'un tel ouvrage est similaire à celle des *Instructions nautiques* du SHOM.

### Modalités d'exécution des corrections

- a) **Dans les GANs (§2.3) : découper les corrections concernant l'ouvrage**
- b) **Dans l'ouvrage lui-même,**
- **Mentionner au crayon la référence au document de correction dans la marge de l'ouvrage,** à la hauteur du texte concerné, sous la forme "F" (voir fascicule) ou 0017 (voir avis, du GAN 17 de 2000, collé dans le fascicule, cf. dernier alinéa ci-dessous),
  - **Rayer les paragraphes supprimés ou remplacés ;**
  - **Mettre un astérisque à l'emplacement d'un texte à insérer.**
- c) **Dans l'addenda ou le fascicule, coller** le texte des corrections sur les feuilles de corrections prévues à cet effet.
- d) **Dans l'ouvrage lui-même, coller sur les feuilles "Corrections" la table récapitulative** des corrections, concernant cet ouvrage ; cette table est publiée dans les GANs multiples de 10 (§4.2)

A la réception d'un nouveau fascicule :

- transférer dans le nouveau fascicule les avis publiés postérieurement à la date de dernière mise à jour de l'ouvrage par ce nouveau fascicule et déjà collés dans le fascicule précédent,
- effacer dans l'ouvrage la référence aux avis des GANs et porter une référence au nouveau fascicule, en marge des paragraphes qu'il corrige.

### Mise à jour

#### Lors de l'acquisition

- Porter les corrections provenant de l'addenda ou du fascicule.
- Porter les corrections postérieures à la date de mise à jour indiquée par l'addenda ou le fascicule, *Utiliser le §4.2 des GANs récapitulatifs (10, 20, 30, 40, 52 ou 53) et les GANs postérieurs à celui ci pour déterminer les corrections à apporter.*
- Noter, au crayon, les avis temporaires(T) et préliminaires (P) encore en vigueur. *Utiliser le §4.7 des GANs 10, 20,30,40 ou 52 pour lister les avis préliminaires et temporaires toujours en vigueur.*

#### La tenue à jour

- La tenue à jour, jusqu'à la prochaine édition, s'effectue en exploitant les GANs.
- Les textes des avis temporaires notés au crayon sont à effacer lorsque ces avis sont supprimés.
- Les avis préliminaires sont à remplacer par les avis de réalisation correspondants.

*Nota* : Il est recommandé de coller ou de recopier en tête de l'ouvrage l'extrait de la table récapitulative des corrections, publié dans le chapitre 4, § 2. des GANs multiples de 10, concernant cet ouvrage.

### Manière de s'assurer qu'un volume d'instructions nautiques est en vigueur et à jour :

- Vérifier que l'édition détenue de l'ouvrage est l'édition en vigueur (*via le Catalogue, le petit catalogue ou le serveur web du SHOM*)
- Vérifier que les opérations décrites au paragraphe précédent (§3.2) ont bien été effectuées;

ENSM Le Havre	DOCUMENTATION NAUTIQUE	V1.4 – 05/11
A. Charbonnel	UTILISATION DES DOCUMENTS DE CORRECTION DU SHOM	6/7

## TENUE À JOUR DES RADIOSIGNAUX

- Le "*Répertoire des radiosignaux*", édité annuellement n'est pas corrigé.
- Les autres ouvrages sont corrigés dans la **section 2.4 des GANs**.

### Modalités d'exécution des corrections

- a) Découper le texte de la correction (issu du GAN §2.4) ;
- b) Rayer les paragraphes supprimés ou remplacés ;
- c) Coller les corrections aux emplacements voulus dans l'ouvrage concerné ;
- d) Émarger le tableau « Enregistrement des corrections (200X) » situé dans les premières pages de l'ouvrage.

### Mise à jour

#### Lors de l'acquisition

- Porter les corrections postérieures à la date de parution de l'ouvrage, utiliser le §4.4 des GANs récapitulatifs (10, 20, 30, 40, 52 ou 53) et les GANs postérieurs à celui ci pour déterminer les corrections à apporter.

*Cas particulier pour l'ouvrage Météorologie Maritime, il peut éventuellement exister un addenda puis un fascicule ; toutes les corrections de l'addenda et du fascicule doivent être insérées **directement** sur l'ouvrage ; insérer ensuite les corrections apportées par les GANs.*

#### Tenue à jour

- La tenue à jour, jusqu'à la prochaine édition, s'effectue en exploitant les GANs.
- **Les corrections hebdomadaires sont à effectuer directement dans les ouvrages.**

### Manière de s'assurer qu'un volume d'instructions nautiques est en vigueur et à jour

- Vérifier que l'édition détenue de l'ouvrage est l'édition en vigueur (via le Catalogue, le petit catalogue, le serveur web du SHOM ou la table récapitulative chapitre 4 des GANs 10, 20, 30, 40, 52 ou 53)
- Vérifier que les opérations décrites au paragraphe précédent (§3.2) ont bien été effectuées.

ENSM Le Havre	<b>DOCUMENTATION NAUTIQUE</b>	V1.4 – 05/11
<i>A. Charbonnel</i>	<i>UTILISATION DES DOCUMENTS DE CORRECTION DU SHOM</i>	<i>7/7</i>

## TENUE À JOUR DES OUVRAGES DIVERS

<b><u>Guide du navigateur</u></b>	Corrections publiées à la section 2.5 des GANs. Corrections portées dans l'addenda ou le fascicule.
<b><u>Code international de signaux</u></b>	Corrections publiées à la section 2.5 des GANs.

## BIBLIOGRAPHIE :

---

SHOM - *Guide du navigateur* – édition 2000 – SHOM – à jour des corrections de mars 2009